

# DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2022

**Date limite de dépôt : 30 septembre 2021**

## PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

- ⇒ Ce document imprimé ;
- ⇒ Le compte-rendu de la dernière Assemblée Générale ;
- ⇒ Le Cerfa N°12156\*05, imprimé de demande de subvention ;
- ⇒ Les comptes de résultat de l'année écoulée ou de la saison écoulée (si clôture en juin de l'année en cours) et bilan financier (avec la notification du solde de tous les comptes de l'association) certifié conforme par le Président de l'association ;
- ⇒ Le RIB de l'association (tout changement de compte bancaire après la date de remise des dossiers doit être systématiquement communiqué) ;
- ⇒ Les statuts modifiés le cas échéant avec copie du récépissé de déclaration des statuts à la Sous-préfecture ;
- ⇒ La composition du bureau de l'association, si changement depuis la dernière demande de subvention, avec copie du récépissé de déclaration du bureau à la Sous-préfecture ;
- ⇒ Le rapport du Commissaire aux comptes (le cas échéant - cf. point ) .
- ⇒ Le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé pour les demandes adressées à la Ville de Chalon-sur-Saône (sauf si cette démarche a déjà été effectuée).

- Toute subvention égale ou supérieure à 23 000 € fera l'objet d'une convention.
- L'Association bénéficiant sur une année de 153 000 € de subventions publiques doit établir, chaque année, un compte de résultat et une annexe, et désigner un Commissaire aux comptes et un suppléant

**Dossier à rendre complet en 1 exemplaire pour le 30 septembre 2021 au plus tard**  
**Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité**

**NOM DE L'ASSOCIATION :** .....  
(Nom exact de l'association déclaré à la Sous-Préfecture)

Nombre total d'adhérents : .....  
Nombre d'adhérents chalon nais : .....  
Nombre d'adhérents grands chalon nais : .....

## CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

DOSSIER RECU AU SERVICE VIE ASSOCIATIVE le : .....

DOSSIER TRANSMIS A .....

Merci de déposer votre dossier sans agrafes ni reliures.